

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

COMITÉ SYNDICAL

Délibération de la séance du
mardi 20 octobre 2020

Syndicat Mixte de Gestion
de l'ENMV
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27
Fax 04 78 68 17 35

Présent(e)s : Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon
Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon
Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon

Excusé(e)s : Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

**Délibération n°2029 : Installation des membres du comité syndical et élection
du Président du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD**

Rapporteurs : Mme Anne REVEYRAND, conseillère, Métropole de Lyon

Délibération n°2029 - Installation des membres du comité syndical et élection du Président du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD

Mesdames, Messieurs,

L'article 5.1 des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne dispose que le comité syndical se compose de 9 représentants désignés par les collectivités membres soit :

- 5 délégués de la ville de Villeurbanne
- 4 délégués de la Métropole de Lyon

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne, le mandat des membres du comité syndical suivra la durée correspondante à celui des assemblées qu'ils représentent.

Par conséquent, pour donner suite aux dernières élections municipales et métropolitaines, veuillez procéder à l'installation :

- **Des représentants de la Ville de Villeurbanne :**

- Cédric Van Styvendael
- Gaëtan Constant
- Stéphane Frioux
- Aurélie Loire
- Laure-Emmanuelle Pradelle

- **Des représentants de la Métropole de Lyon :**

- Hugo Dalby
- Caroline Lagarde
- Corinne Subaï
- Anne Reveyrand

L'article 5.1 des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne dispose que le Président du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole nationale de musique, de danse et d'art dramatique de Villeurbanne est élu par le comité syndical parmi les membres du comité qui représentent la Ville de Villeurbanne.

Il est donc proposé aux membres du comité syndical de procéder à l'élection du Président.

Candidat déclaré : Stéphane FRIOUX

Nombre de votant : 8

Majorité absolue : 5

Monsieur Stéphane FRIOUX a obtenu 8 voix.

Monsieur Stéphane FRIOUX, ayant obtenu la majorité absolue est élu Président du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

